

Genève, le 9 mars 2021

*Aux représentant-e-s des médias*

## **Conférence de presse de la Cour des comptes**

### **CHÈQUE ANNUEL DE FORMATION (CAF)**

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**Mardi 16 mars 2021 à 10 heures**  
**à la salle des ventes de l'Office des faillites (salle Hermès)**  
Route de Chêne 54, rez-de-chaussée, 1208 Genève.  
(arrêt TPG 12/17/21 : Amandolier ; arrêt CFF : Genève-Eaux-Vives)

Conformément à l'obligation légale prévue par la loi sur la formation continue des adultes (art. 12 al.3 LFCA), la Cour a procédé à l'évaluation du chèque annuel de formation (CAF). Il s'agit ainsi de la quatrième évaluation de ce dispositif depuis 2006.

Le CAF vise à aider les personnes désireuses d'entreprendre une formation et finance des cours de formation dispensés par des établissements d'enseignement du canton de Genève dans tous les domaines d'activité. Bien qu'étant un modeste outil du dispositif de formation continue, le CAF a notamment un rôle à jouer pour accompagner les personnes en recherche d'emploi.

La Cour a mené principalement une analyse quantitative afin d'établir un profil détaillé des utilisateurs du CAF et de mesurer les effets imputables aux principales évolutions qu'a connues le dispositif du CAF depuis 2015. Les constats et les recommandations de la Cour ont été rédigés dans l'optique de pouvoir adapter cet outil au regard des enjeux actuels de la formation continue.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Note: les journalistes qui souhaitent participer à la conférence de presse sont priés de bien vouloir s'annoncer par courriel auprès du secrétariat de la Cour des comptes ([info@cdc-ge.ch](mailto:info@cdc-ge.ch)) d'ici au 15 mars 2021 à 12h, afin que les règles de distanciation puissent être respectées dans la salle Hermès. De plus, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment et tout au long de la conférence de presse.**

Isabelle TERRIER  
Présidente

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :  
Madame Sophie FORSTER CARBONNIER, magistrate titulaire de la Cour des comptes  
courriel : [sophie.forster-carbonnier@cdc.ge.ch](mailto:sophie.forster-carbonnier@cdc.ge.ch)